

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2024

---

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD191

présenté par

M. Bouloux, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À la première ligne de la première colonne du tableau de l’alinéa 58, substituer à la référence :

« L. 621-13-8 »,

la référence :

« L. 621-13-9 ».

II. – En conséquence, à la seconde ligne de la première colonne du tableau du même alinéa, supprimer la référence :

« L. 621-13-9 et ».

III. – En conséquence, à la même seconde ligne de la première colonne du tableau du même alinéa, après la référence :

« L. 621-14 »,

insérer la référence :

« et L. 621-14-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de modifier les tableaux dans leur version à venir.